



## Changement de garde suite à déménagement

Par **Berenice 01500**, le **17/02/2016 à 15:41**

Bonjour,  
Je suis maman d'une petite fille de 6 ans. Son père et moi sommes divorcés depuis 2 ans, nous avons mis en place une garde alternée pour notre fille et vivons actuellement dans la même ville.  
Je souhaite aujourd'hui déménager à 175 km d'ici pour vivre avec mon nouveau compagnon et ma fille, ce qui implique un changement de garde. Je pense pouvoir obtenir la garde entière de ma fille car son père se déplace toutes les deux semaines pour son travail. Néanmoins, j'aimerais connaître les risques de ne pas obtenir la garde entière de ma fille au cas où son père réussirait à renégocier ses conditions de travail pour être plus disponible ?  
Merci d'avance pour vos conseils avisés.  
Bérénice.

Par **cocotte1003**, le **17/02/2016 à 17:58**

Bonjour, il est difficile de savoir à l'avance ce que décidera le juge puisqu'il prendra sa décision en fonction des arguments des deux parties sur l'intérêt de l'enfant. Attention vous déménagez sans motif réel. Il vaudrait mieux tenter un accord amiable avec le papa avant d'aller devant le juge, cordialement

Par **ASKATASUN**, le **17/02/2016 à 18:02**

Bonjour,  
[citation]Je pense pouvoir obtenir la garde entière de ma fille car son Père se déplace toutes les deux semaines pour son travail[/citation] Par accord amiable avec le père ?  
Au moyen d'un accord écrit conclu entre vous ? [citation]Néanmoins, j'aimerais connaître les risques de ne pas obtenir la garde entière de ma fille au cas où son père réussisse à

renégocier ses conditions de travail pour être plus disponible[/citation]rnEn cas de désaccord entre vous, vous pouvez saisir le JAF pour solliciter la garde exclusive de votre fille. Néanmoins et contrairement à ce que vous semblez penser, il n'est pas certain que le juge accède à votre demande d'autant que votre déménagement n'est pas dicté par une raison professionnelle.rnrnLe JAF, qui statue dans le seul intérêt de l'enfant, peut si le père en fait la demande lui attribuer la garde exclusive aux motifs que votre enfant ne subira aucun chamboulement dans sa vie ce qui bien évidemment n'est pas le cas en de déménagement à 175 km de son lieu de vie d'aujourd'hui, ce que certains considèrent comme un véritable traumatisme.

Par **Berenice 01500**, le **18/02/2016** à **09:17**

Merci pour vos réponse, je vais d'abord tenter un accord amiable avec son père en effet, mais j'avais besoin d'avoir une vision un peu plus précise des risques que je prends si nous n'arrivons pas à trouver cet accord.